

Annexe 00 1

Battista Giuseppina

Ch. du Suchdet 1

1024 Ecublens

M. Le Président du conseil

Birbaum José

Ch. De la Colline 21

1024 Ecublens

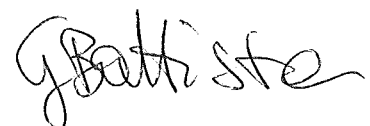
CONCERNE : DEMISSION DU CONSEIL COMMUNAL

M. Le Président,

Après cinq ans passé au sein du Conseil Communal, je vous fais part de ma démission en tant que conseillère communale, et ceci avec effet immédiat pour cause de déménagement dès le 1 mars 2012. Non sans regrets, je cède ma place, et vous souhaite une bonne continuation.

Je vous prie d'agrèer, M.Le Président, mes salutations les plus distinguées.

Battista Giuseppina

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Battista Giuseppina', written in a cursive style.

Danièle Gutowski-Zumofen
Pl. du Motty 10
1024 Ecublens

Monsieur le Président du Conseil communal
Administration Communale
Ch. De la Colline 5
1024 Ecublens

Ecublens, le 12 décembre 2011

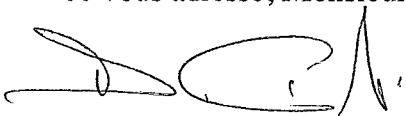
Monsieur le Président,

Par la présente je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission du Conseil Communal d'Ecublens à dater du 15 décembre 2011, date à laquelle je quitte la commune.

Je tiens à remercier les Conseillers municipaux, les Conseillers communaux, vous-même et notre dévoué Secrétaire pour leur amabilité et leur écoute tant lors des séances des Conseils communaux que lors des réunions des Commissions ad'hoc J'ai beaucoup appris lors de ces séances et je garderai un agréable souvenir de nos échanges.

Je souhaite un développement harmonieux à la Commune et reste persuadée que vous tous oeuvrerez dans ce sens.

Je vous adresse, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.



Danièle Gutowski-Zumofen



Conseil communal
Ecublens VD

Ecublens VD, le 16/02/2012

Type : Postulat Motion Amendement

Autre (préciser) ...VOEU...à l'adresse de la Municipalité

Sujet : Circulation bus TL sur le chemin de Rave

Puisse la Municipalité approcher les transports publics leucomannois afin de rendre attentifs les conducteurs concurrencés (ligne 33) du danger que le bus fait courir aux enfants lorsque le véhicule passe très près du trottoir à une vitesse qui ne lui permettrait pas d'éviter un enfant qui ferait un écart (jeu, dispute) et se retrouverait sur la route.

Nom, Prénom : MASSON Stéphane

Signature :



Ecublens VD, le 16 février 2012

Interpellation

Sujet : Quelle politique du logement pour notre ville?

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs du Conseil et de la Municipalité,

Lors de notre dernier Conseil, nous étions tout heureux d'annoncer le passage d'Ecublens au rang de 10^{ème} commune du Canton. Cette progression de notre population symbolise l'attractivité d'Ecublens et son dynamisme. Je relève avec plaisir que cette progression ne se fait pas au détriment de nos magnifiques espaces naturels, véritable poumon vert de l'Ouest lausannois. Nous savons aussi que cette augmentation de population ne va pas s'arrêter demain (je ne reviendrai pas sur les chiffres énoncés, découlant de divers scénarios plus ou moins optimistes).

Je m'interroge cependant sur les conditions d'accueil et de logement que nous allons proposer aux futurs habitants, en tout cas à moyen terme si ce n'est plus loin encore. J'aimerais en effet savoir si la Municipalité s'est dotée d'une politique du logement, d'une ligne directrice dans ce domaine ou d'un outil pour aiguiller et cadrer ses décisions? Ou bien si l'on agit au cas par cas en fonction des demandes de chaque propriétaire? De manière plus précise, quelques questions me viennent en tête :

- Est-il prévu de développer des logements à bas prix? Si oui par quels moyens? Des logements subventionnés sont-ils envisagés? La commune va-t-elle utiliser les terrains dont-elle est propriétaire pour faire du prix coûtant (géré par nous-mêmes ou par des coopératives, ceci resterait à voir)?
- Pour aller plus loin, la Municipalité a-t-elle envisagé une politique foncière plus active visant à l'acquisition de terrains (construits ou non) afin de pouvoir proposer des logements à loyers abordables?
- Y a-t-il tout simplement des objectifs de quotas de logements d'utilité publique dans la commune? Ou d'autres systèmes tels qu'échanges entre droits supplémentaires à bâtir et logements d'utilité publique?
- Au-delà des nouveaux habitants, pensons aussi aux actuels, et donc que fait la commune dans les cas d'expulsions?
- J'avais encore prévu, au début de la rédaction de cette intervention, de demander si la Municipalité avait prévu de se doter de l'Aide Individuelle au Logement (système permettant aux familles dont le loyer correspondant à une part trop importante de leur revenu de profiter d'une petite aide financière). J'ai eu la réponse dans le programme de législature où ce point est annoncé. A-t-on déjà une idée du délai ?

Comme dit plus haut donc, je m'interroge. Peut-être n'ai-je pas fait le tour des possibilités ? Peut-être la Municipalité a-t-elle envisagé d'autres directions pour conduire une politique du logement? J'aimerais donc connaître ces buts et objectifs, s'il y en a, et savoir si tous les outils sont mis en place pour les appliquer.

Frédéric Hubleur



Conseil communal
Ecublens VD

Ecublens VD, le 16 février 2012

Type : Postulat Motion Amendement Voeu
 Autre (préciser) intervention / questions

Sujet : Conclusion d'un partenariat entre TVT Services SA et upc cablecom Sàrl

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

J'aimerais partager avec vous les déboires d'une de mes connaissances avec la société UPC Cablecom et TVT Services cette semaine:

Lundi 13 Février peu après midi, le service téléphonique a cessé de fonctionner pour tous les utilisateurs de la téléphonie abonnées à UPC Cablecom. Il semble que cette panne, en plus d'Ecublens, aurait touché plus de 200'000 personnes en Suisse. Dans l'impossibilité d'obtenir une quelconque information auprès du service clientèle de "UPC Cablecom" (0800 66 88 66), cette personne s'est rendue à la première heure mardi matin au bureau de « TVT services » situé dans la zone piétonne de Renens. Là, elle a été informée que tout fonctionnait à nouveau, ce qui n'était pas tout à fait vrai, car de nombreuses coupures intervenaient au cours des communications... Suite à ces remarques, l'avis erroné sur le site Web de « TVT services » a été corrigé, et un nouveau message annonçait que la panne n'avait pas pu être encore définitivement résolue.

Mais revenons aux locaux de TVT Services à Renens. Ces locaux affichent sur la porte le "logo" de "Point de service de UPC Cablecom." Lorsque cette personne a demandé des explications sur l'interruption de service de lundi, seul un jeune employé était présent au guichet (peut-être un apprenti) et ne savait pas donner une réponse appropriée. C'est alors qu'un autre employé plus âgé est venu au guichet, à la demande du plus jeune. La réponse obtenue fut qu'ils n'étaient pas "Cablecom". Mon ami rétorqua que l'inscription "Service Point Cablecom" figurait sur la porte de leur établissement. L'employé dit alors que cette histoire de Cablecom ne leur avait apporté que du mal (que des emm... littéralement), et il continua en demandant si mon ami pensait que c'était agréable de travailler avec "la pire entreprise de Suisse"? (je cite toujours). Mon ami lui dit alors que c'était l'entreprise TVT Services qui avait décidé de réaliser un partenariat avec Cablecom, et ce n'était pas nous les clients qui voulions ce changement. De plus en plus furieux, l'employé termina ses explications en disant que "la seule chose positive de ce changement l'était pour le porte-monnaie de notre chef". Là-dessus, il ne voulait plus répondre aux questions et se retira, laissant mon ami avec le jeune employé.

Il semble que les employés de TVT Services SA soient très déçus, voire excédés par les conditions dans lesquelles se déroule le transfert des prestations de téléphonie et Internet. Ils sont inquiets sur leur avenir professionnel et pas grand chose n'est fait pour les rassurer, au contraire.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises à cette même assemblée, je ne constate personnellement qu'une diminution des prestations, une augmentation des prix et une moins bonne fiabilité du service depuis qu'il est assuré par UPC Cablecom.

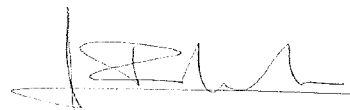
J'aimerais compléter ces anecdotes par une information qui me semble vraiment mesquine, celles et ceux qui l'ont relevée dans la salle confirmeront: le flyer que nous avons reçu lors du changement indiquait que le service coûterait Fr. 30.- pour les prestations correspondantes qui m'étaient offertes. Ceci n'est pas tout à fait exact, Le prix correct est de Fr. 31.50, car UPC Cablecom facture Fr. 1,50 de supplément pour ma facture, si je continue de la recevoir par la poste et que je la règle avec un bulletin de versement. On m'informe que ces frais de Fr. 1.50 ne seront pas facturés si j'opte pour l'e-facture. Ainsi, au lieu d'inciter les clients, pour des motifs écologiques par exemple, à utiliser l'e-facture en leur proposant un rabais, c'est le contraire que propose cette entreprise: une augmentation de 5% et la proposition de les éliminer si on choisit cette option: mesquin comme je le disais plus haut. Vous pensez bien que ce n'est pas le montant de ces frais qui me gêne, mais c'est la manière de les introduire et la communication pour le moins surprenante qui les justifient...

Dernier détail que je viens de découvrir: pour qui souhaiterait devenir un client nouveau "Cablecom" et avoir l'Internet et le téléphone, la possibilité d '«Internet de base» n'existe plus; il est désormais nécessaire d'opter au moins pour la solution Internet "Power Fiber 10" qui coûte Fr. 39 - par mois, et Fr. 25 - par mois pour la téléphonie, soit Fr. 64.- par mois, montant beaucoup plus élevé que les Fr. 30.- du paquet de base que proposait TVT Service. Bien sûr, la vitesse de connexion est jusqu'à 20 fois plus élevée, mais bon nombre de clients se satisfaisaient parfaitement de la solution de base offerte par TVT Services. Sans aller trop loin, à Lausanne, avec Citycable, vous pouvez pour seulement Fr. 5.- par mois disposer d'une connexion de base qui vous permet de naviguer sur Internet correctement, sans la condition de devoir prendre la téléphonie obligatoirement.

Il semble que les représentants des propriétaires de TvT Services ne considèrent que de façon très concomitante les intérêts de leurs clients / administrés / électeurs (selon les circonstances). On peut constater amèrement que UPC Cablecom impose sa logique commerciale et ne semble tenir compte que de ses propres intérêts. Dans un partenariat équilibré, les deux parties devraient avoir leur mot à dire. En langage moderne, on parle de solutions WIN WIN. Le poids de TvT Service dans ce partenariat est bien négligeable, tout comme ses clients propriétaires.

Je me réjouis de lire le rapport de la commission de gestion, puisque c'est là qu'il faut poser les question m'a-t-on dit lors de mes précédentes interpellations, et les explications qui auront été données concernant ce partenariat.

Je vous remercie pour votre attention.



Aitor Ibarrola

Intervention Michel Farine au CC du 16 février 2012

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Permettez-moi de vous donner quelques nouvelles de notre projet de Cyberadministration et d'installation du Wifi dans cette grande salle.

Pour la Cyberadministration, la sélection des modules qui seront à disposition du public sont maintenant choisis et commandés auprès de l'éditeur. Nous sommes en phase de paramétrisation et adaptation des modules. La priorité a été placée au niveau du guichet virtuel, dépendant essentiellement du service à la population – Contrôle des habitants - puisque nos citoyens doivent en priorité pouvoir profiter de ces facilités. Il s'agit entre autres des modules :

- Saisie des formulaires en ligne pour l'arrivée des nouveaux citoyens
- Changements d'adresse
- Saisie des formulaires en ligne pour le départ des citoyens
- Service des objets trouvés
- Demandes d'attestations diverses
- Annonces au registre des chiens
- Vente des abonnements Flexicards CFF

Et tout cela assisté du paiement en ligne par cartes de crédit ^{sécurité} ~~se~~

Pour ce qui est du projet de réservation des salles communales aux sociétés locales et au public, le volume des objets à disposition ainsi que la complexité des locations retarde quelque peu la mise à disposition de ce module spécifique.

Quant à l'installation du Wifi dans cette salle du conseil ainsi que la salle des conférences du Motty, la procédure d'appel d'offre arrive à terme. La commande pourra être passée d'ici quelques jours, et l'installation devrait être remise par le fournisseur dans les six à 8 semaines qui suivent la commande.

Je vous remercie pour votre attention.